

Lettre de l'Ambassadeur luxembourgeois à Londres à Gaston Thorn (3 février 1970)

Légende: Le 3 février 1970, l'ambassadeur luxembourgeois à Londres adresse à son ministre des Affaires étrangères Gaston Thorn un aperçu du rapport établi par la Confédération des industriels britanniques (CBI) sur les probables répercussions économiques d'une adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Relations internationales. Politiques-Grande-Bretagne. Correspondance 1967-, AE 15072.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_l_ambassadeur_luxembourgeois_a_londres_a_gaston_thorn_3_fevrier_1970-fr-99b0501f-59d4-466e-92ad-416d397d15ce.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

Lettre de l'Ambassadeur luxembourgeois à Londres à Gaston Thorn (3 février 1970)

180/70

Le 3 février 1970

L'Ambassadeur du Luxembourg à Londres
à
Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

Objet : — POLITIQUE EUROPEENNE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

J'ai l'honneur de vous informer que la Confédération des Industriels Britanniques (CBI) vient de publier sa deuxième analyse critique des répercussions qu'entraînerait pour l'économie britannique et plus particulièrement pour l'industrie, l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de ce rapport.

Depuis que, à la fin de l'année dernière, les responsables de la CBI avaient annoncé leur intention de revoir dans le détail le rapport publié en 1966 et les conclusions favorables pour l'adhésion de la Grande-Bretagne auxquelles ils étaient arrivés à ce moment-là, on attendait avec impatience le résultat des nouvelles recherches. Tout comme celle du gouvernement, l'approbation de la CBI est devenue plus complexe. L'enthousiasme presque inqualifié a cédé la place à des raisonnements détaillés et assurés qui ont conduit à des conclusions toujours favorables à l'entrée de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes mais nettement plus réservées que celles de 1966. Dès l'introduction, les analystes de la CBI disent en effet : "Il peut y avoir des doutes, et nous les reconnaissons dans notre rapport, en ce qui concerne les conséquences économiques dans le court terme de l'adhésion du Royaume-Uni. Nous croyons cependant qu'il ne peut y avoir de doutes que puisque la Grande-Bretagne a un intérêt dans l'évolution future des Communautés Européennes, elle devrait être à même de jouer un rôle prépondérant dans cette évolution".

Le rapport proprement dit analyse d'abord l'évolution et les perspectives du commerce en Europe ainsi que les développements intervenus en Grande-Bretagne et au sein des Communautés Européennes depuis 1966 et qui sont de nature à affecter le commerce et les activités économiques en général : barrière douanière, politique commerciale, politique régionale, transport, énergie, environnement social, environnement légal, notamment les règles de concurrence de la propriété industrielle du droit d'établissement, enfin environnement économique (politique fiscale, monétaire, financière). Un long chapitre est consacré à une politique européenne dans le domaine industriel. La CBI insiste tout particulièrement sur les conditions d'ordre structurel (recherche et développements, marketing) qu'imposent aux pays industrialisés les récents développements technologiques et les mécanismes tant existant qu'à créer, d'ordre légal, financier et technique, qui doivent permettre à l'industrie européenne d'en tirer partie par la coopération toujours plus poussée. Enfin, dans un dernier chapitre, la CBI se prononce sur les conséquences économiques de l'adhésion de la Grande-Bretagne, tant sur le degré de croissance économique que sur le coût de la vie, les coûts industriels, les finances publiques et enfin la balance des paiements.

Les conclusions auxquelles le rapport aboutit sont les suivantes :

- 1) "Il reste avantageux, tant pour l'industrie britannique que pour celle des autres pays européens, de remplacer par un ensemble commercial et industriel unique les deux ensembles co-existant à présent, la C.E.E. et l'E.F.T.A."
- 2) "L'élimination des tarifs douaniers entre les deux ensembles ne revêt plus, depuis le Kennedy round, la même importance que l'élimination d'autres entraves au commerce et que l'application des mesures d'intégration économique – ceci est d'une importance particulière dans le domaine de la technologie qui se développe rapidement"
- 3) "L'élargissement du marché européen par l'élimination progressive des entraves au commerce et par

l'intégration de ses industries devrait créer de nouvelles possibilités tant dans le domaine industriel que commercial, ce qui entraînerait à son tour des degrés plus élevés et plus continus de croissance économique — ceci est d'une importance particulière pour la Grande-Bretagne dont le degré de croissance est resté en-deçà de ceux atteints dans les Communautés Européennes”.

4) “Comme nous l'avons dit dans notre rapport de 1966, l'élargissement des Communautés Européennes à tous les pays candidats, ensemble avec des arrangements satisfaisants pour les autres membres de l'E.F.T.A., semblent devoir constituer le moyen le plus approprié pour atteindre ses objectifs, sous réserve des deux considérations importantes suivantes”.

5) “(La CBI) considère qu'il est essentiel que les politiques d'une Communauté élargie soient caractérisées par le progrès et l'ouverture sur le monde extérieur et que tout arrangement restrictif (tels que par exemple certains aspects de la politique agricole commune) soit progressivement éliminé ; les traditions et intérêts de l'Europe, et plus particulièrement de la Grande-Bretagne, dans le commerce mondial en font une considération vitale”.

6) “(La CBI) considère également qu'il est essentiel que le coût initial de l'adhésion ne soit pas de nature à causer des tensions inutiles aux économies et niveaux de vie des pays candidats. Il sera de toute façon nécessaire d'établir des périodes de transition durant lesquelles les économies des pays candidats, et des pays de la Communauté, pourront être adaptées les unes aux autres de façon à obtenir, finalement, les arrangements qui seraient dans le meilleur intérêt commun”.

Il n'est évidemment pas possible ici de retracer dans le détail l'argumentation qui est à la base de ces conclusions. Toutefois, il semble utile de souligner les considérations suivantes :

1) De 1959 à 1968, l'Europe Occidentale a été pour la Grande-Bretagne le marché où à la fois ses importations et ses exportations ont augmenté le plus. Le commerce total avec l'Europe Occidentale s'est accru pendant cette période de 118% (C.E.E. 132%, EFTA 103%). Par contraste, le commerce total avec la zone Sterling pendant la même période a augmenté de 24%, et le commerce total avec l'Amérique du Nord, y compris le Canada, de 85%. Cette évolution se reflète dans la proportion des importations et des exportations venant de et allant vers l'Europe Occidentale. L'Europe Occidentale, en 1968, a fourni 36,7% des importations britanniques (contre 27,5% en 1959) et a absorbé 36,7% des exportations britanniques (contre 29% en 1959). Dans la mesure donc où la Grande-Bretagne veut atteindre l'objectif de croissance économique continue assurée par une balance des paiements favorable, il semble que le marché d'Europe Occidentale soit le plus favorable parmi les marchés mondiaux qui lui sont offerts.

2) Depuis 1966, aucun développement intervenu en Grande-Bretagne, ou au sein des Communautés Européennes, n'a rendu plus difficile l'adhésion de la Grande-Bretagne.

La CBI accueille favorablement au contraire toutes les initiatives qui ont été prises en vue d'obtenir une plus grande intégration des marchés européens. C'est dans ce domaine des répercussions qualitatives sur les structures et les activités de l'industrie britannique que la CBI est le plus résolument convaincue des avantages de l'adhésion britannique aux Communautés Européennes. D'un côté en effet, l'accroissement de la compétition et le choc de l'adaptation à des structures et législations nouvelles lui semble salutaire dans la mesure où elle forcera les responsables britanniques à modifier plus rapidement certaines structures et législations qui ne sont plus adaptées au fonctionnement d'une industrie moderne. D'autre part, le fait de pouvoir agir sans entrave dans un marché vaste et unifié permettra aux industries britanniques les plus dynamiques d'atteindre enfin les niveaux et dimensions optima d'efficacité et de prospérité qui leur font défaut jusqu'à présent.

3) Il est bien plus difficile de chiffrer quantitativement les coûts et bénéfices de l'adhésion britannique. En effet, ces estimations doivent nécessairement se baser sur des présomptions dont on sait à l'avance qu'elles seront modifiées (niveau des prix de 1969 ou prévisions basées sur les tendances actuelles sujettes à modifications au cours des négociations à venir). Là où les estimations ont quand même été retenues, l'effet économique pour la Grande-Bretagne de son adhésion aux Communautés apparaît au mieux neutre ou

modérément favorable d'ici 1980. Il est presque toujours défavorable dans un premier temps. C'est ainsi qu'il est estimé qu'en ce qui concerne la balance des paiements, le coût combiné de l'adoption de la politique agricole commune et du tarif extérieur commun pourrait atteindre 500 millions de livres Sterling par an (PAC : 400 millions de livres Sterling, TEC de 50 à 100 millions de livres Sterling). Il est toutefois estimé que le coût pour la balance des paiements de la politique agricole commune s'établira à partir de 1980 à entre 200 et 300 millions de livres Sterling.

En ce qui concerne le coût de la vie, l'effet combiné de l'adoption de la TVA et de la politique agricole commune entraînerait une augmentation du coût de la vie de l'ordre de 3½ à 6% durant la période transitoire, soit entre ¾ et 1% par an d'augmentation de plus que la normale.

4) Pour que la Grande-Bretagne puisse, après la période transitoire, et dans le long terme, tirer profit de son adhésion aux Communautés, il semble à la CBI que les conditions suivantes doivent être remplies de la part de la Grande-Bretagne :

- a) Un accroissement supplémentaire d'environ 1% par an du PNB doit être atteint. Il est rappelé que l'accroissement du PNB britannique a été en moyenne de 1956 à 1968 de 3,1% contre 5,1% au sein de la C.E.E.
- b) Les investissements profitables rendus possibles par la liberté d'accès à un marché plus large et plus dynamique doivent être effectivement réalisés.
- c) Les économies rendues possibles par l'optimisation de la dimension des entreprises et par l'augmentation de la productivité due aux effets de la concurrence ne doivent pas être remises en question par une augmentation trop grande des coûts industriels (notamment salaires adaptés au coût de la vie et politique de déflation imposée par les difficultés de la balance des paiements).

Ces objectifs étant désirables en eux-mêmes, la CBI reste cependant convaincue que l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés Européennes offre les meilleures chances dans lesquelles ces développements pourraient intervenir.

Le rapport de la CBI a été généralement bien accueilli. On a même noté un certain soulagement dans les départements du Foreign Office qui s'occupe plus particulièrement des affaires européennes. En effet, la prudence avec laquelle la CBI a avancé des chiffres concernant les coûts et bénéfices de l'adhésion britannique rencontre les préoccupations du Gouvernement et du Foreign Office qui sont convaincus depuis longtemps que ce sont les raisons des politiques économique, étrangère, etc. à long terme, plutôt que des avantages matériels à court et moyen terme, qui doivent décider la Grande-Bretagne à rejoindre l'effort d'intégration européen. La prochaine étape dans la préparation britannique pour les négociations consistera dans la publication par le Gouvernement, sans doute à très brève échéance, du Livre Blanc concernant les conséquences de son adhésion aux Communautés. Selon certaines rumeurs, une première version de ce Livre Blanc qui contenait des chiffres et des données statistiques très détaillés, était prêt à être publiée quand il a été demandé en haut lieu qu'il valait mieux être prudent et, dans la version finale, il paraît que les considérations générales sont soulignées plutôt que les estimations nécessairement aléatoires.